

---

# PLAN DE PREVENTION DES DECHETS

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

2017-2023

---

La Communauté de Communes Cœur de Savoie (CCCdS) met en place à partir de 2017 son premier Plan Local de Prévention des déchets (PLPd) sur les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon. L'objectif, à l'horizon 2023, est de réduire la production de déchets de **70 kg par habitant**.

Prévenir la production de déchets c'est réduire **la quantité** et **la nocivité** des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

Cette démarche visant à réduire le déchet à la source a été initiée en 2004 par le gouvernement avec l'élaboration d'un plan national de prévention de la production de déchets. Le nouveau programme national pour la période 2014-2020 s'inscrit dans la même lignée et a pour ambition de rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique.

Le programme fixe comme objectifs une **réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** produits par an, un chiffre revu à la hausse par la loi du 22 juillet 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Suite au décret du 10 juin 2015 rendant **obligatoire** la définition de **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés** par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement de ces déchets, la CCCdS a initié en 2016 l'élaboration d'un plan de prévention des déchets. Une commission consultative d'élaboration et de suivi composée d'un représentant par commune a été créée et une réflexion a été engagée.

Fin 2016, la Communauté de Communes a établi un diagnostic du territoire et analysé ces données afin de dégager des axes d'action basés sur les forces et faiblesses du territoire. La discussion nourrie par les élus, ainsi que les retours d'expérience d'autres collectivités ont, ensuite, permis de définir des actions en lien avec les axes choisis.

Le Plan Local de Prévention des déchets de la CCCdS a été validé par la commission consultative début janvier 2017 et présente, donc, les 15 actions qui seront conduites entre 2017 et 2023 sur le territoire de Saint Pierre et Chamoux. Ces actions sont les suivantes:

## 1. Gérer les déchets organiques

**Action n°1:** *Gaspillage alimentaire: sublimer les restes*

→ animer des ateliers et stands cuisine pour apprendre à accommoder les restes de repas, proposer des livrets de recettes de restes et organiser des soupes solidaires, afin de sensibiliser les habitants et réduire le gaspillage alimentaire

**Action n°2:** *Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel*

→ augmenter le nombre de composteurs et proposer à terme à tous les foyers une solution pour leurs déchets organiques, tout en promouvant l'usage du compost mûr comme engrais naturel

**Action n°3:** *Sensibiliser à la pratique du compostage collectif avec jardin partagé*

→ mettre en place des sites de compostage collectif couplés à des jardins partagés afin de proposer aux foyers en habitat collectif une solution pour leurs déchets organiques et un exutoire pour le compost mûr

**Action n°4:** *Lancer l'opération « Adopte une poule »*

→ distribuer à des foyers deux poules qui seront nourries en partie des déchets organiques du foyer et fourniront des œufs

**Action n°5:** *Créer une filière de broyage*

→ proposer aux particuliers une prestation de broyage des déchets végétaux à domicile pour réduire les flux de déchets verts et de véhicules en déchèterie

## **2. Limiter les emballages**

**Action n°6:** *Promouvoir le zéro emballage en supermarché*

→ animer des opérations de sensibilisation au suremballage au supermarché de Saint Pierre d'Albigny, et travailler avec le supermarché afin de promouvoir des produits pauvres en emballage

**Action n°7:** *Généraliser les contenants réutilisables chez les commerçants*

→ supprimer les contenants à usage unique en proposant dans les commerces de proximité des sacs réutilisables et en faisant la promotion des contenants solides

**Action n°8:** *Poursuivre la distribution des « Stop Pub »*

→ accroître la distribution des « Stop pub » afin de limiter les déchets papiers

**Action n°9:** *Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques*

→ animer des ateliers et des stands de fabrication de produits d'entretien et cosmétiques dans le but de réduire la production d'emballages et la toxicité des produits

## **3. Allonger la durée de vie des produits**

**Action n°10:** *Soutenir la création d'une recyclerie*

→ apporter une aide matérielle et un encadrement au porteur de projet d'une recyclerie sur Cœur de Savoie (secteur Chamoux ou Saint Pierre)

**Action n°11:** *Animer des ateliers « je répare et je repars »*

→ superviser la mise en place d'ateliers proposés gratuitement aux habitants souhaitant réparer des objets et petits appareils électroménagers

## **4. Développer des outils de communication et de sensibilisation**

**Action n°12:** *Créer un Eco-label*

→ lancer sur le territoire une éco-labellisation pour toutes les entreprises qui désirent s'engager dans une démarche éco-responsable

**Action n°13:** *Sensibiliser les enfants en milieu scolaire*

→ intervenir dans toutes les écoles du territoire de la primaire au collège pour sensibiliser à la réduction des déchets et organiser un challenge inter-classes afin de mobiliser les élèves sur l'élaboration de solutions pour limiter la production de déchets

**Action n°14:** *Accroître l'éco-exemplarité des collectivités locales*

→ briefier les agents de la collectivité aux éco-gestes et définir avec eux des objectifs tendant à la réduction des déchets

**Action n°15:** *Communiquer autour du Plan Local de Prévention*

→ relayer les campagnes de communication et assurer la visibilité du PLPd auprès de la population